



Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE D'IRUBE / HIRIBURU

SEANCE du 05 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février, à 19h35, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Présents :

M. IRIART Alain, Mme DAMESTOY Odile, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme GOROSTEGUI Fabienne, M. EHULETCHE Pierre, Mme PERES Marie, Mme GONI Paulette, Mme LARRIEU Françoise, M. GALHARRAGUE Christian, M. MENDY Alain, Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa, Mme CORDOBES Marie-Hélène, M. FUENTES Laurent, Mme LANDART Sabine, Mme RODRIGUES Cristina, REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi, Mme OTHONDO Elena, M. HARREGUY Bixente, M. ELISSALDE Ellande, GOYHENECHÉ Nadine.

Absents ayant donné procuration :

M. THICOIPE Michel a donné procuration à M. MENDY Alain,
M. CIER Vianney a donné procuration à Mme GOYHENECHÉ Nadine,
M. MULOT Benoît a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusés :

M. SORHOUEt Sébastien,
Mme LATAILLADE Florence,
M. SALLABERRY Fabien.

Secrétaire de séance : M. DUBLANC Xabi.

- Question n°1 : approbation du Budget primitif 2025 et note de présentation brève et synthétique retraçant les informations y afférent (Nomenclature ACTES 7.1.2).

Monsieur le Maire précise tout d'abord que le Budget primitif 2025 reprend les éléments présentés dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 18 décembre 2024.

Monsieur le Maire expose ensuite au Conseil une note de présentation brève et synthétique du projet de Budget primitif pour l'exercice 2025.

Pour ce qui concerne les subventions aux Associations, quel que soit leur montant, deux délibérations spécifiques d'attribution seront proposées au Conseil au cours de la présente séance, une délibération pour les montants jusqu'à 23.000€ inclus, et une délibération pour les montants supérieurs à 23.000€.

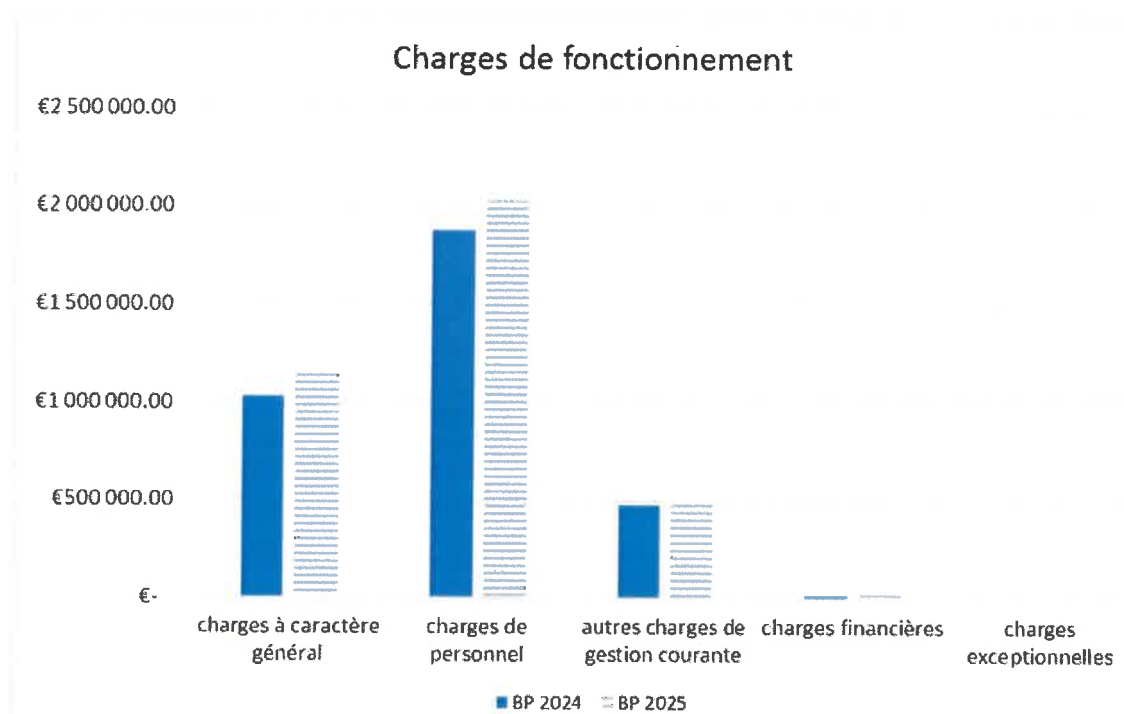
Monsieur le Maire rappelle enfin la décision du Conseil municipal du 09 juin 2022 approuvant le passage à la **nomenclature comptable M57** depuis le 1^{er} janvier 2023 à la place de la M14 (qui était en vigueur depuis 1997) ; cela a entraîné quelques changements sur certaines imputations.

I- Section de FONCTIONNEMENT :

1- Dépenses :

La Commune est extrêmement vigilante sur le volume des charges, car une progression non maîtrisée mobiliserait beaucoup de ressources qui ne seraient plus alors orientées vers le financement de la section d'investissement, limitant alors d'autant l'autofinancement de nos opérations.

Charges de fonctionnement



Les orientations prises pour l'élaboration du budget 2025 poursuivent cet objectif, notamment pour contenir le chapitre 011 (charges à caractère général) et maîtriser le chapitre 012 (charges de personnel) ; démarche encourageante au regard des excellents résultats de fonctionnement enregistrés ces dernières années et confirmés encore en 2024 (excédent de fonctionnement de +1.402.354€).

Les charges à caractère général : Les charges à caractère général seront encore impactées par le niveau d'inflation prévisionnelle (on est passé de 4,9% en 2023 à 2,5% en 2024 et une prévision de 2% pour 2025). Cette hausse sera essentiellement concentrée sur les postes de dépenses suivants : fournitures, fluides, énergie, carburant et contrats de maintenance et d'entretien ; d'autant plus que l'amortisseur de la hausse du prix de l'électricité mis en place par l'Etat en 2023 et reconduit en 2024, ne sera pas poursuivi pour 2025. A cet égard des mesures de sobriété énergétique ont été mises en place dans les bâtiments (température programmée) et services municipaux, ainsi que sur l'éclairage public (extinction prolongée, ...).

A compter de 2025 le budget supportera l'ouverture de la nouvelle Médiathèque de LISSAGUE/LIZAGA à compter du mois de septembre ; l'ouverture de ce nouvel équipement municipal (environ 800m²) va engendrer de nouvelles charges de fonctionnement (fluides, abonnements, contrats de maintenance, fournitures et consommables, télésurveillance) pour un montant annuel de 62.000€. Une dotation spécifique sera consacrée à son inauguration et à sa présentation au public, pour mettre en valeur cet équipement majeur de l'offre municipale culturelle.

Des crédits sont également prévus (2.500€) pour le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes, afin de mettre en œuvre les actions définies pour l'année 2025.

Une progression notable des primes d'assurances, et la mise en place progressive depuis 2023 d'une redevance par la CAPB pour les déchets produits par les Services et bâtiments municipaux sont à noter.

Au niveau du Service Education, il faut noter la prise en compte sur une année pleine du coût de l'achat des repas de cantines à notre prestataire restauration scolaire, dans le respect des obligations qualitatives issues de la loi EGALIM et de la loi Climat et Résilience, représentant un surcoût de 20.900€.

La mise en place d'une récupération des déchets alimentaires des cantines scolaires en vue de leur valorisation en compost agricole représente un coût annuel de 5.200€, elle s'inscrit dans une démarche éducative globale auprès des enfants en amont du tri pour lutter contre le gaspillage en lien avec notre prestataire restauration et le Syndicat BIL TA GARBI.

Dans ce même Service il faut tenir compte aussi sur une année pleine de la réalisation de la prestation transport de ramassage scolaire directement par le Syndicat des Mobilités, qui règle à présent directement le transporteur ce qui représente une réduction de la dépense communale de 23.980€. Dans le même temps la participation du Syndicat des Mobilités qui venait compenser cette dépense a disparu.

Enfin, pour 2025 nous acquitterons la deuxième annuité (sur les 8 prévues) correspondant aux frais de portage par l'EPFL Pays Basque pour l'acquisition du Domaine d'ALMINORITZ.

Au niveau des **charges de personnel**, les dépenses 2025 sont estimées en prenant en compte la préparation de l'ouverture au public de la Médiathèque pour septembre 2025 (fin du recrutement du second médiathécaire en mai 2025), les trois emplois à temps complet de cet établissement représentant une masse salariale annuelle de 137.000€.

A cela s'ajoute le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission projets municipaux structurants, transition écologique et intercommunalité représentant un montant annuel de 51.000€, devant assurer une coordination et un suivi de ces thématiques au sein de l'équipe d'encadrement et en collaboration avec les élus afférents.

Pour renforcer l'équipe du Centre technique Municipal il est également prévu l'embauche d'un agent technique supplémentaire à compter de septembre 2025 pour un montant de 17.000€.

Parallèlement au regard du développement des surfaces des bâtiments communaux (groupes scolaires d'OUROUSPOURE et de BASTE-QUIETA, équipements sportifs d'ETXERRUTI, Médiathèque, bâtiments associatifs, coordination de l'équipe d'entretien) un renforcement du temps d'intervention est à prévoir pour un montant annuel de 15.000€.

Pour les **autres charges de gestion courante**, la Municipalité fait évoluer significativement le montant du forfait communal de l'élève externe pour accompagner les établissements scolaires privés communaux ou les écoles publiques d'une autre Commune accueillant à titre dérogatoire des élèves de la Commune.

Nous retrouverons à ce poste principalement les subventions attribuées par la Commune aux Associations et au CCAS, si la part associative entre dans un périmètre contenu, la part CCAS est soumise à des éléments conjoncturels pénalisant le fonctionnement des services à domicile, aussi une réserve de 30.000€ est mobilisable pour accompagner en cas de difficultés le Service prestataire d'Aide à Domicile.

Enfin la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec la CAF 64 entraîne un transfert partiel de la participation communale en raison du versement direct du soutien financier CAF aux structures d'accueil. Le volet ingénierie de cette CTG est en discussion avec la perspective d'une baisse de l'intervention de la CAF 64 sur ce point.

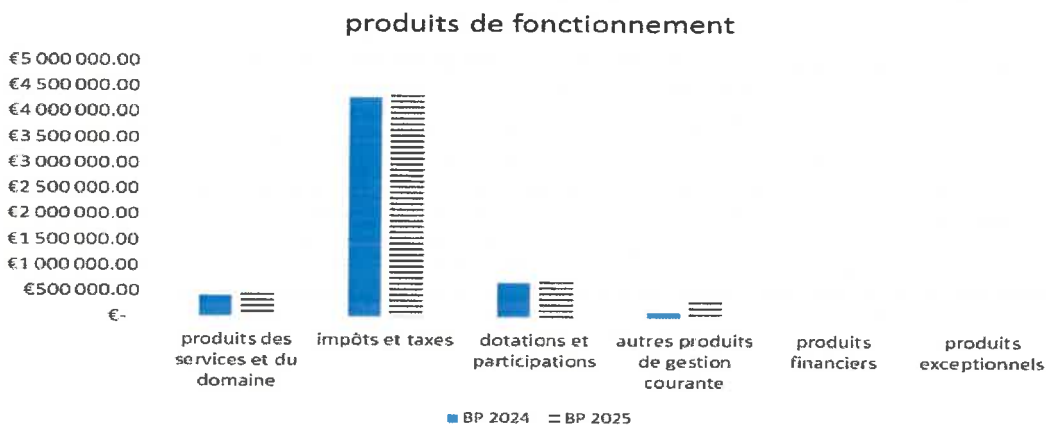
Les provisions vont être mises en œuvre conformément aux directives de la nomenclature comptable M57, un crédit est ainsi prévu pour l'ensemble des contentieux en cours.

Pour **les amortissements**, là encore dans le cadre de l'application de la M57, un crédit est estimé pour démarrer prorata temporis l'amortissement dès la première année d'achat du bien.

Les charges financières pour 2025 vont intégrer les crédits en cours (2 emprunts), et prévoir l'intégration des intérêts à venir sur l'emprunt à contracter en 2025 pour soutenir les projets structurants en cours (Médiathèque, extension du groupe scolaire BASTE-QUIETA, Pistes cyclables tranches 2 et 3, projet ALMINORITZ).

2- Recettes :

Pour faire face aux charges de fonctionnement les produits doivent également évoluer ; à cet égard, il faut savoir que les ressources de notre collectivité reposent principalement sur la fiscalité locale et de moins en moins sur les dotations de l'Etat. Dès lors nos ressources se concentrent sur ces deux postes, sachant que le premier doit rester très mesuré et que le second est en très contingenté par l'Etat au travers de multiples critères.



Les produits des services progressent en raison de la hausse de fréquentation des services périscolaires (cantine), par ailleurs le remboursement des frais du personnel communal mis à la disposition du CCAS ont été réévalués au regard du temps plus important consacré par les agents à cet établissement social, enfin depuis 2024 voit la mise en place du chiffrage des charges supplétives relatives aux moyens communaux contribuant au fonctionnement du centre d'animation (voir également le chapitre subventions en dépenses de fonctionnement).

L'évolution des **impôts et taxes** s'explique cette année uniquement par la revalorisation des bases d'imposition (+1,68% environ, à confirmer par la Loi de finances 2025). La Municipalité a donc choisi de ne pas faire évoluer les taux communaux pour 2025.

Au niveau des **dotations**, l'Etat va nous accompagner dans le déploiement de la mise en place de la délivrance en Mairie depuis mai 2023 des titres sécurisés (Carte Nationale d'Identité, Passeport) +9.000€.

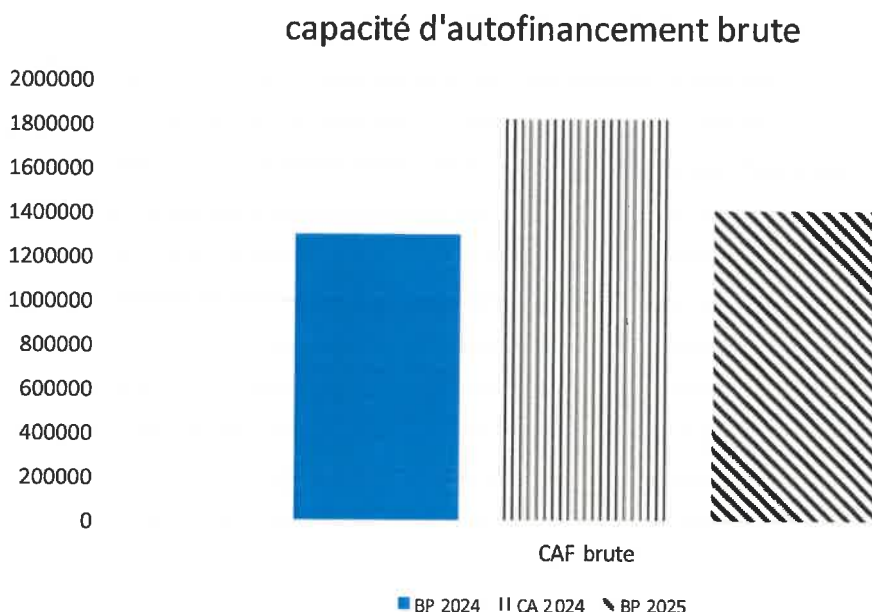
Nous sommes attentifs au montant de notre Dotation Forfaitaire 2025 jusqu'à ce que la Loi de finances 2025 soit adoptée en réinscrivant le montant perçu en 2024 (416.446€).

Au niveau de la participation de la CAF 64, nous rentrons dans la pleine application de la CTG après la phase transitoire entre le CEJ et la CTG, avec une diminution de la couverture des frais de coordination.

Par ailleurs, nous bénéficions pour la première année de l'accompagnement du Conseil départemental (BDP64) pour la Direction de la Médiathèque par un agent de catégorie B de la filière culturelle (16.000€).

3- La Capacité d'Autofinancement :

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.



Les efforts évoqués pour la maîtrise de l'évolution de la section de fonctionnement permettent de maintenir un niveau constant prévisionnel de CAF brute. Elle représente pour 2025 près de 24% des recettes réelles de fonctionnement, ce qui est un niveau très satisfaisant.

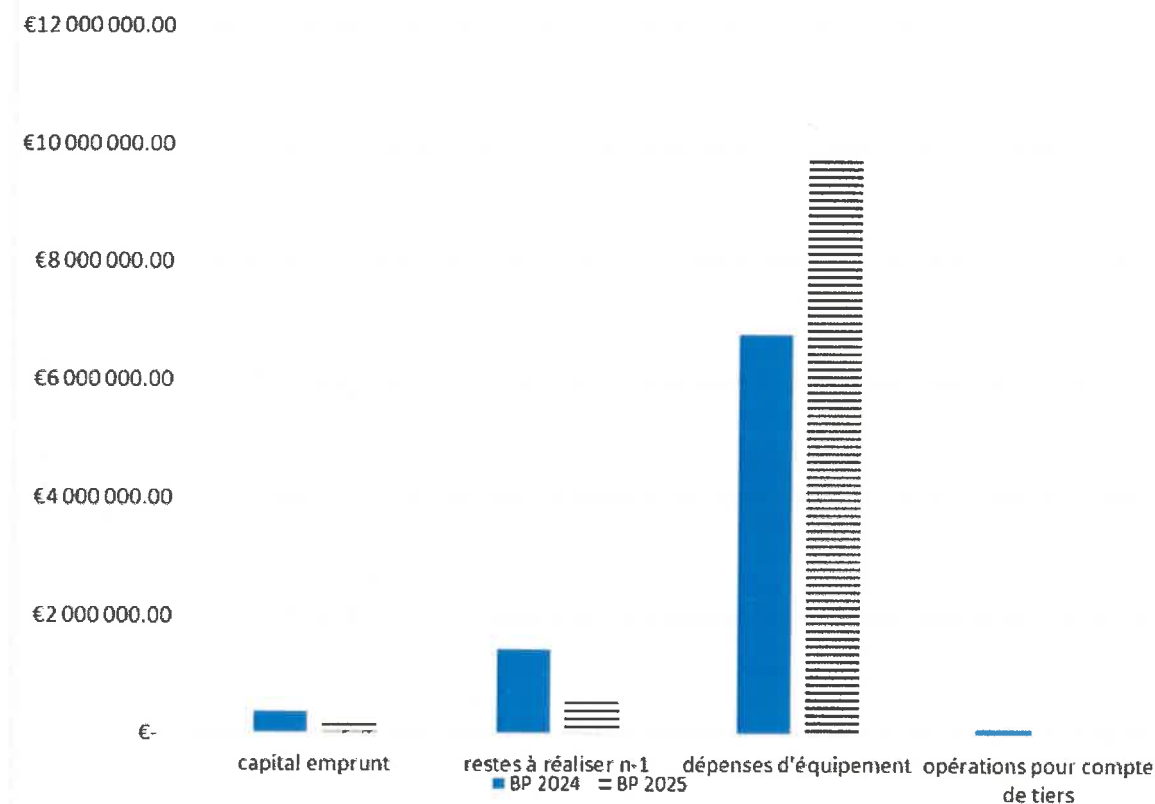
II- Section d'INVESTISSEMENT :

1- Dépenses :

Sur l'exercice 2025, il faut d'ores et déjà prendre en compte deux éléments importants :

Tout d'abord un excédent sur les restes à réaliser au 31 décembre 2024 (Dépenses: 548.903,02€ - Recettes : 863.430,59€) de +314.527,57€, et ensuite un excédent de clôture de la section d'investissement de +269.050,10€. Ces éléments permettront de contribuer significativement (+583.577,67€) au financement des opérations d'équipements prévues en 2025.

dépenses d'investissement

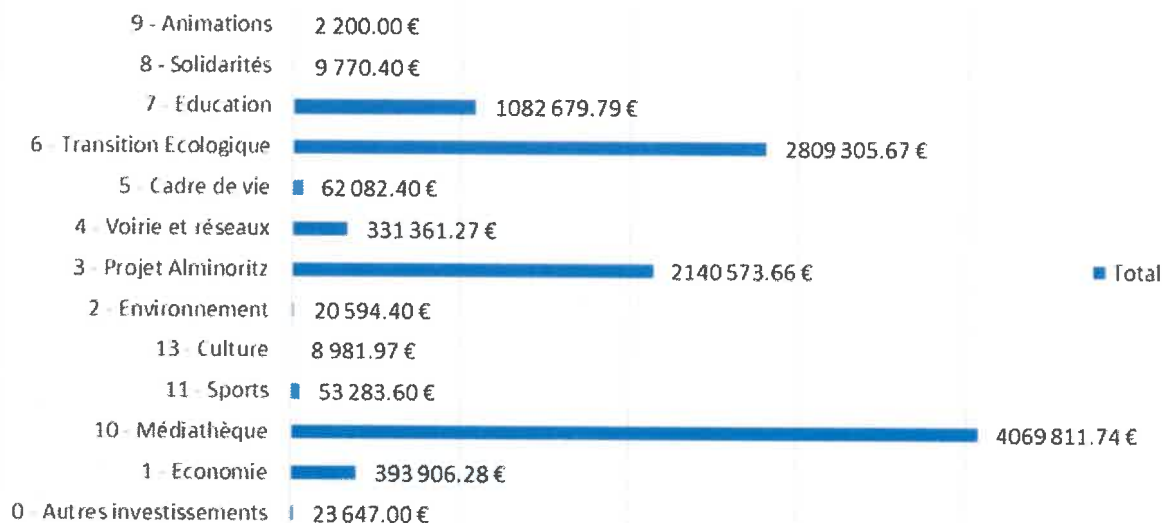


Le capital de la dette remboursé prendra en compte, non seulement les emprunts de l'actuel encours de dette (capital 2025 : 39.425€), mais inclura aussi cette année le capital de l'emprunt à contracter pour financer sur cet exercice les projets municipaux structurants (environ 125.259€). Cela est rendu possible par la capacité d'emprunt dégagée par la Commune au fil des années afin d'anticiper la réalisation de nos projets d'équipements.

Pour 2025 nous allons poursuivre le remboursement de la deuxième annuité (sur les 8 prévues) des acquisitions foncières réalisées par l'EPFL Pays Basque pour le compte de la Commune pour le projet ALMINORITZ +316.079€

Les restes à réaliser en dépenses diminuent par rapport à la fin d'année 2023, car sur l'exercice 2024 la Municipalité a mis en place pour les projets importants (Médiathèque de LISSAGUE, groupe scolaire BASTE-QUIETA, projet ALMINORITZ) le dispositif comptable des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (APCP), qui permet de n'inscrire sur l'exercice que les dépenses réalisées au cours de celui-ci. Les investissements sont répartis et votés par opération comptable (**voir en annexe**), mais elles peuvent être globalisées en fonction des thématiques suivantes :

Total Crédits Investissements 2025



- **Projet ALMINORITZ :**

Après les études de programmation réalisées en 2022 par notre équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, les acquisitions foncières réalisées par l'EPFL Pays Basque en 2023 ainsi que le montage de dossiers environnementaux et de planification (MECDU), l'année 2024 a été consacrée à une phase pré-opérationnelle confiée en Maîtrise d'Ouvrage déléguée à la Société Publique Locale Pays Basque aménagement. En 2025 les dossiers d'autorisation déposés devraient permettre de lancer les premiers travaux d'aménagement des voiries et réseaux à l'automne.

- **Transition écologique :**

Cette thématique va être développée principalement par l'aménagement d'un itinéraire cyclable en site propre entre la Mairie, le giratoire d'OUROUSPOURE et le Collège ATURRI deuxième et troisième tranches du tracé, assurant la continuité de la première entre BAYONNE et la Mairie ouverte à la circulation en 2024.

La rénovation lourde du groupe scolaire BASTE-QUIETA, la transformation du château de LISSAGUE/LIZAGA en Médiathèque, font appel à des matériaux bio-sourcés, à la mise en place de panneaux photovoltaïques, ainsi qu'à la géothermie.

Il s'agit aussi de mettre en place de l'éclairage leds en remplacement des tubes néon fluorescents progressivement sur les équipements sportifs en salle.

- **Voirie communale et réseaux :**

Le changement de certains hydrants du réseau de défense contre l'incendie est programmé sur certains secteurs de la Commune.

Une étude d'extension de la voirie et des réseaux sur ALMINORITZ Sud est prévue pour accéder et desservir le lotissement prévu dans le projet ALMINORITZ en continuité de l'habitat pavillonnaire existant.

- **Éducation :**

Après l'étude de faisabilité du Groupe Scolaire BASTE-QUIETA lancée en 2023 pour définir les contours d'une rénovation lourde de cet établissement, les travaux ont démarré en avril 2024 pour une livraison prévue pour septembre 2025. Cette année sera donc celle de l'achèvement de cette réhabilitation/extension de cet équipement.

- **Médiathèque :**

En 2023 un concours a été organisé pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre, laquelle a concrétisé le programme de cet équipement. Les travaux (château+parc) ont démarré en juillet 2024, en vue d'une ouverture au public en septembre 2025.

En amont de cette ouverture les collections sont en cours d'acquisition avec les agents municipaux en charge de cet équipement accompagnés d'une importante participation des bénévoles.

- **Environnement :**

Notre territoire entre ville et campagne offre au public des balades pédestres qu'il faut entretenir (balades de LISSAGUE et d'ARTAGUE) parfois lourdement, et d'autres itinéraires sont à développer idéalement en lien avec les tracés existants, ou avec le patrimoine (LISSAGUE) nécessitant de reconquérir des milieux abandonnés depuis des décennies.

De plus des acquisitions foncières sont prévues sur des zones naturelles pour ces futurs itinéraires, mais aussi pour entrevoir une utilisation agricole de proximité.

- Economie :

Livraison de la cuisine du bar-restaurant du mur à gauche suite à l'incendie accidentel de décembre 2023. Réflexion sur l'aménagement intérieur des parties communes de la villa ESPERANCE dans la perspective de pouvoir accueillir des activités économiques complémentaires dans le centre-bourg.

- Cadre de vie :

Dans le cadre de l'entretien des espaces publics, il convient de renouveler et de compléter l'équipement des services techniques municipaux.

Des plantations d'arbres et arbustes sont prévues sur différents secteurs de la Commune.

- Culture :

Le programme de mise en place d'une signalétique retraçant l'histoire de notre Commune est prévu au stade des quartiers originels du territoire.

- Sports :

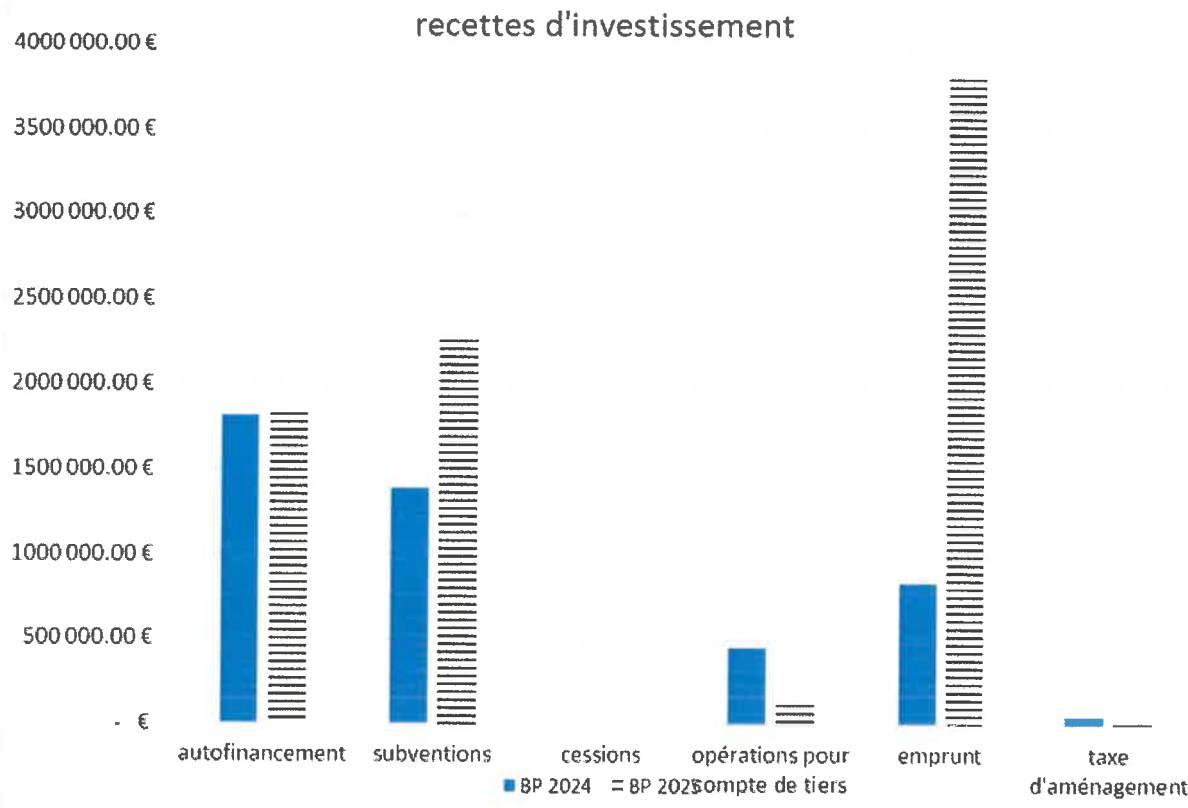
Après de très lourds investissements réalisés ces dernières années sur le parc des sports, les interventions municipales vont être à présent ciblées sur des travaux d'appoint ou de réparation des équipements en place : éclairage courts de tennis, reconnaissance géotechnique au terrain de football n°2.

- Animations :

Il s'agit de renforcer les équipements nécessaires au bon déroulement des festivités, notamment pour les fêtes patronales, et les manifestations en extérieur.

2- Recettes :

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.



L'autofinancement progresse par rapport au Budget 2024 (+145.982€) ; le niveau des subventions attendues se tasse légèrement par rapport du BP 2024 (-443.060€), la subvention majeure (DRAC) de la Médiathèque ayant été perçue en 2024.

Le produit de la taxe d'aménagement prévisionnelle continue de stagner à un niveau bas en raison du peu de permis de construire déposés.

Face à l'aboutissement prévu en 2025 des chantiers majeurs démarrés en 2024 (Médiathèque, groupe scolaire BASTE-QUIETA, itinéraires cyclables) en vue de l'ouverture de ces équipements en septembre 2025, le recours à l'emprunt est indispensable à un niveau de 3.822.705,71€.

3- L'endettement :

Au 1^{er} janvier 2025, la dette se compose de la manière suivante :

- Dette souscrite auprès d'établissements bancaires : capital restant dû : 166.349,39€ pour 2 emprunts en cours (fin en 2027 et 2032).

- Territoire d'énergie 64 : un échéancier de remboursement s'achevant fin 2028 pour des travaux d'éclairage public représentant un capital restant dû : 2.216,12€

- EPFL Pays Basque : un échéancier de remboursement sur 8 ans (à compter de 2024) des acquisitions foncières du secteur d'ALMINORITZ avec un capital restant dû : 2.212.558,42€

L'encours de la dette est en baisse depuis 16 années. Il est ainsi passé de 3.730.405,24€ au 1^{er} janvier 2008 au niveau actuel de 2.381.123,93€.

Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 1,69 année.

Le montant des annuités représente 6,73% des recettes réelles de fonctionnement.

L'ensemble de la dette bancaire de la collectivité ne contient pas d'emprunt dit toxique au sens des critères retenus pour cette classification, et est constituée à 100% d'emprunts à taux fixe.

Pour 2025, il est envisagé de souscrire un emprunt d'équilibre de la section d'investissement de 3.822.705,71 €, cela va porter le capital restant dû à 6.203.829,64€, notre capacité de désendettement (encours/CAF brute) sera alors de 4,41 années.

Le montant des annuités représentera 8,85% des recettes réelles de fonctionnement.

4- Le budget vert de la section d'investissement :

La loi de finances pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un "budget vert", c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. A partir de l'exercice 2024, ce document présente dans les collectivités concernées "les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France".

Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux, ce que l'on appelle couramment la "dette verte".

Dans le tableau ci-après sont retracés tous les programmes de l'investissement 2025 avec pour chacun d'eux la part consacrée à la transition écologique soit au final 22,92% des montants investis.

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Opération	Libellé opération	Crédits inscrits au BP 2025	Dont Crédits affectés à la Transition Ecologique 2025
135	Aménagement urbains et paysagers	126 378,60 €	81 762,45 €
138	Acquisitions immobilières	10 000,00 €	10 000,00 €
156	Maison de quartier Basté-Quieta	1 068,40 €	- €
159	Achats de matériels	2 200,00 €	- €
162	Frais d'études	9 476,00 €	- €
163	Salles LA PERLE	2 000,00 €	- €
166	Chemins pédestres	87 934,40 €	67 340,00 €
168	Travaux de voirie	61 886,44 €	- €

174	Groupe scolaire Basté-Quiéta	31 878,00 €	3 528,00 €
175	Benoiterie	1 148,40 €	- €
177	Travaux de bâtiments	14 990,77 €	700,00 €
179	Aménagement du parc des sports	97 570,80 €	44 287,20 €
181	Centre Technique Municipal	12 043,73 €	2 853,73 €
183	Salle polyvalente / mur à gauche	93 906,28 €	- €
185	Cantine scolaire Ourouspoure	3 650,40 €	3 528,00 €
186	Réseau défense incendie	172 550,11 €	- €
189	Réseaux EP non urbaines	74 583,00 €	- €
191	Maison de la Vie Sociale	20 122,40 €	20 000,00 €
192	Biltoki	122,40 €	- €
193	Ecole Primaire Ourouspoure	6 402,40 €	- €
196	Hôtel de Ville	42 852,60 €	6 480,00 €
199	Eglise	1 232,40 €	- €
200	Villa Espérance	300 000,00 €	- €
201	Domaine de Lissague	4 437 811,74 €	368 000,00 €
202	Itinéraires cyclables	1 491 236,50 €	1 491 236,50 €
204	Ecole Maternelle Ourouspoure	4 948,57 €	- €
205	Terrains Alminoritz	1 823 573,66 €	- €
206	Rénovation et extension GSBQ	1 287 251,11 €	242 180,69 €
Total =		10 218 819,11 €	2 341 896,57 €

La Commission communale en charge des finances, de l'intercommunalité et de la participation citoyenne a examiné cette question lors de sa séance du 30 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'approuver, après cette présentation, le Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025.

Vote de la question : nombre de votants : 24 (dont 3 procurations)

pour : 24

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, 05 février 2025.

Le Maire,

Alain IRIART.



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le : **13 FEV. 2025**

Affichée en Mairie le :

Notifiée le : **13 FEV. 2025**

Le Maire,
Alain IRIART.